

PROGRAMME DETAILLE ET FORMATEUR

TVA en cabinet d'expertise comptable : sécuriser les dossiers clients à l'ère de la facturation électronique

Préambule :

Cette formation permet aux cabinets d'expertise comptable de sécuriser le traitement de la TVA sur les dossiers clients en maîtrisant les points les plus sensibles (territorialité, déduction, autoliquidation, flux intracommunautaires, TVA sur marge, etc.).

Avec la généralisation de la facturation électronique, l'administration fiscale disposera de données structurées facilitant les recoupements automatiques entre factures, paiements, flux déclarés et déclarations de TVA, augmentant ainsi le risque de détection des incohérences et anomalies. La formation apporte une méthode opérationnelle pour fiabiliser les déclarations, renforcer les contrôles internes et réduire le risque fiscal, tout en améliorant la qualité des travaux et de l'accompagnement des clients.

Objectifs pédagogiques :

- Qualifier une opération au regard de la TVA
- Distinguer assujetti, redevable, assujetti partiel et redevable partiel
- Sécuriser la déclaration TVA des flux de TVA intracommunautaire sur les biens et les services
- Appliquer le régime d'autoliquidation dans le bâtiment
- Gérer les conséquences concrètes de la facturation électronique sur les dossiers clients
- Fiabiliser la facturation, la déclaration et les contrôles de dossier

Public visé : expert-comptable, collaborateur de cabinet comptable.

Date et durée :

Jeudi 10 et vendredi 11 septembre 2026 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (7h) dans les locaux de Terra Gestion, 33 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS.

Accessibilité : les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement par mail à contact75@terragestion.com, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Prérequis : cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Tarif Terra Gestion : à définir

Modalités d'inscription et d'annulation : sur le site de TERRA GESTION. Cliquer sur le nombre de places puis sur s'inscrire à la formation. Compléter le formulaire et régler par virement, carte bancaire ou chèque.

Méthode pédagogique :

- En début de formation, le formateur validera les attentes de chaque bénéficiaire pour une adaptation éventuelle
- Remise d'un support pédagogique au format PDF à la suite de la formation
- Mises en situation
- Etude de cas concrets

Moyens techniques :

- Tableau numérique/vidéoprojecteur pour les documents projetés, paperboard
- Accueil des participants dans une salle facilitant l'approche pédagogique et les mises en situations

Les supports de cours sont remis électroniquement aux participants le jour de la formation

Modalités d'évaluation :

- Quiz
- Questionnaire de validation des acquis

Nombre de participants : cette formation est organisée pour un groupe de participants d'environ 25 personnes.

Nature de la formation dispensée : à l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.

Qualité et évaluation de la formation : un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Contenu de la formation

1 – Ouverture et restitution diagnostic

- Quiz de positionnement
- Restitution du recueil des attentes
- Restitution d'une cartographie des dossiers du cabinet concernés : négoce, prestations, bâtiment, holdings, associations, franchise en base, activités mixtes

2 – Socle TVA indispensable

- Champ d'application
- Opérations imposables / non imposables / exonérées
- Franchise en base
- Régime réel normal et régime simplifié CA12
- Fait générateur et exigibilité ; option pour les débits
- Droit à déduction
- Cas pratiques

3 – Assujettis partiels, redevables partiels et sectorisation

- Définition d'un assujetti partiel
- Définition d'un redevable partiel
- Opérations hors champ / dans le champ sans droit à déduction/avec droit à déduction
- Coefficient d'assujettissement
- Coefficient de taxation
- Frais généraux
- Secteurs distincts d'activité
- Régularisations et risques de contrôle
- Cas pratique

4 – Régimes particuliers

- Le régime d'autoliquidation de la TVA sur les opérations de sous-traitance dans le bâtiment (cas pratique)
- Le régime de la TVA sur marge (négociant véhicules d'occasions, agence de voyage, certaines opérations immobilières, etc.)

5 – Focus spécifique sur la territorialité : Opérations intracommunautaires et import-export

- Opérations d'import et export
- Numéro de TVA intracommunautaire
- Livraisons intracommunautaires de biens
- Acquisitions intracommunautaires
- Prestations de services intracommunautaires : logique B2B / B2C

- Preuves à conserver
- Mentions de facture
- Opération B2C : Seuil des 10 000 €, OSS ou immatriculation dans le pays UE de destination ?
- Articulation avec CA3 /CA12
- Cas pratiques

6 – Facturation électronique : impacts pratiques pour le cabinet

- Un outil supplémentaire pour l'administrations fiscale pour faire ses recoupement TVA
- Ce qui ne change pas : CA3/CA12, contrôle de fond, pièces justificatives

7 – Les taxes sur les véhicules de sociétés

La TVS n'existe plus . Fonctionnement et déclaration de la taxe annuelle sur les émissions de CO₂ et de la taxe annuelle sur les émissions de polluants atmosphériques

Et même une nouvelle taxe : la taxe annuelle incitative relative à l'acquisition de véhicules légers à faibles émissions.

8 – Cas pratiques de synthèse

- Cas pratiques complets mixant l'ensemble des points abordés
- Contrôler les éléments comptables saisies et détections des anomalies
- Les contrôle de cohérence
- Préparations de la déclaration TVA

FORMATEUR : Edouard CHAUVET, expert-comptable et conseil en gestion de patrimoine, diplômé de l'AUREP.